



## Rapport annuel du président - 2014

Chers membres de l'AGPL,

### Marché de gaz liquéfiés et de l'énergie

L'hiver 2014 était extrêmement doux. La température était environ 2° C plus chaud que la moyenne climatique et l'hiver fut le quatrième hiver le plus chaud depuis le début des enregistrements en 1881.

En raison de ce petit nombre de degrés-jours de chauffage la consommation de gaz dans les réservoirs était réduite et la saison était défavorable au domaine de gaz liquéfiés.

Après la courte vague de chaleur à la Pentecôte, l'été ne suivait pas, mais des précipitations sans précédent avec 30% moins d'heures de soleil que normal. On avait rarement la possibilité de faire un barbecue et les toits-terrasse ne pouvaient pas toujours être isolés. Les résultats de la vente de bouteilles de propane étaient en deçà des attentes.

La forte augmentation de la taxe CO2 par la Confédération a pour conséquence que, depuis le début de 2014, le consommateur suisse paie CHF 180.24 par 1000 kg gaz propane.

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014, Total Suisse SA a vendu tout son commerce de gros de combustibles, mazout et propane, en Suisse. La plupart des grandes compagnies pétrolières en Europe se sont donc séparées du commerce de gaz liquéfiés.

Le prix du baril de pétrole Brent a diminué de moitié depuis septembre 2014 jusqu'à la fin de l'année.

La décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) fin novembre de ne pas limiter l'extraction a fait avancer la chute du prix de pétrole. L'OPEP compte pouvoir évincer du marché des producteurs ayant des frais plus élevés, par exemple les producteurs d'huile de schiste américains. C'est notamment l'Arabie saoudite, qui est le pays déterminant du cartel pétrolier, qui soutient cette stratégie de l'OPEP.

Les sociétés pétrolières vont au-devant de temps difficiles, elles prévoient des réductions de l'investissement, Total a déjà annoncé de réduire les investissements de 10%.

En 2014, le bénéfice dans la production, exploration et extraction de Royal Dutch Shell s'est réduit de 30% pour la même quantité extraite.

La réduction des frais dépend de la durée de la baisse du prix de pétrole, les investissements dans les champs de pétrole dans la région arctique et des forages en mer profonde sont notamment réduits.



### **Démission de Christoph Abert**

Le 16.12.14, notre vice-président Christoph Abert a, comme il en avait déjà informé, malheureusement annoncé sa démission officielle avec effet à la prochaine assemblée générale.

Christoph a quitté son poste auprès de l'ASS et a accepté un nouvel emploi en tant que responsable de l'audit au sein de SQS.

Il nous manquera, tant sur le plan humain que professionnel. Nous apprécions son approche agréable et bien réfléchi et nous pouvions toujours profiter de ses grandes compétences spécialisées. Christoph a investi beaucoup de temps et d'énergie dans l'AGPL et a apporté une énorme contribution, grâce à ces connaissances et idées, à tel point que nous avons réussi à passer de nombreux obstacles et relever des défis.

Nous le remercions chaleureusement de sa grande contribution et lui souhaitons beaucoup de chance et de succès.

### **Directive gaz liquéfiés L-1 SSIGE**

Lors de réunions de travail de plusieurs jours, le groupe de travail ad hoc L-1 a élaboré intensément et systématiquement des propositions de modifications. Suite à la démission de Christoph Abert, en tant que directeur du groupe de travail ad hoc, ce poste a été occupé par Dr. Silvan Aschwanden, président du Cercle de travail GPL.

Le 30.09.14, le rapport final sur la 2ème version de la directive L-1 a été déposé en temps voulu, avec 224 propositions d'amélioration. 174 de ces propositions étaient de nature technique et ont été acceptées et appliquées par la SSIGE.

De nombreuses solutions de nature technique ont déjà un impact sur la nouvelle directive CFST. La nouvelle conception des distances de protection a donné matière à des discussions intenses.

Du point de vue du Cercle de travail GPL il existe toujours un grand potentiel d'amélioration au niveau conceptuel, par manque d'une distinction entre les explications et les objectifs de protection. De plus, la structure est lourde et illogique ce qui rend la L-1 peu claire.

L'AGPL remercie tous les personnes qui y ont contribué de manière active et professionnelle, les spécialistes du domaine de gaz liquéfiés, notamment M. Jürg Hubmann de Socar, M. Roland Schneider de la SSIGE et en particulier M. Silvan Aschwanden de la SUVA pour son engagement infatigable.

### **Directives CFST 2015**

En 2015, la nouvelle directive CFST doit paraître ; il est important pour le Cercle de travail GPL de discuter les postulats de manière professionnelle et de les asseoir sur une vaste base.

En conséquence, M. Silvan Aschwanden a organisé des ateliers et a invité les spécialistes de diverses associations professionnelles et de l'industrie. Nous saluons vivement son approche et le remercions.



### **Le règlement concernant les manifestations**

Le groupe de travail Technique a fourni une performance remarquable et a édité le règlement des manifestations. Vous trouverez de plus amples détails dans le rapport annuel. La 29e réunion ordinaire de la Commission gaz liquéfiés a décidé de publier le règlement des manifestations de l'AGPL/Cercle de travail GPL/AEAI sur les sites internet : [www.propan.com](http://www.propan.com), [www.praever.ch](http://www.praever.ch) et [www.suva.ch/fr/lpg-suva](http://www.suva.ch/fr/lpg-suva). Vous trouverez la version actuelle sur le site internet de l'AGPL.

### **Professionnalisation de la direction**

Afin de pouvoir répondre de manière compétente aux actuels et futurs défis dans le domaine de gaz liquéfiés, le comité avait décidé en printemps de créer une direction professionnelle.

Les membres de l'AGPL, qui travaillent en tant que spécialistes d'installation de citernes, ainsi que l'industrie GPL souhaitent également une association du domaine GPL qui représente les intérêts des secteurs de l'installation de citernes et de GPL.

Les fournisseurs de GPL ont été sollicités pour un appui financier. À cet égard, nous avons élaboré un plan de repositionnement de l'AGPL qui a été soumis aux décisionnaires qui, par la suite, se sont déclarés prêts à fournir une contribution essentielle pour atteindre cet objectif, ce dont nous les remercions vivement.

Avec l'invitation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre vous avez reçu le projet "AGPL - le centre de compétence GPL".

Celui-ci a été accepté à une forte majorité lors du vote. Le comité renouvelle ses remerciements pour la nombreuse participation, le vif intérêt et la confiance apportée.

Nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire aux attentes de nos membres et nous réjouissons de pouvoir gagner de nouveaux membres actifs et intéressés.

Avec mes meilleures salutations,

Daniel Klaus